

# **Le Loiret innove avec une nouvelle forme de PPP pour ses collèges**

|29 mars 2012

Le conseil général du Loiret a conclu jeudi un partenariat public privé (PPP) innovant pour la construction de deux collèges et des équipements annexes, en associant pour la première fois en France deux collectivités à un partenaire privé, a-t-on appris auprès du département.

"C'est plus complexe qu'une procédure classique mais cela permet de tirer les coûts vers le bas, avec une différence de l'ordre de 20%", a souligné le président du conseil général Eric Doligé (UMP) lors de la signature du document.

Ce contrat de partenariat réunit le groupe Auxifip, filiale du Crédit agricole, le conseil général et la mairie de Meung-sur-Loire, alors que tous les PPP conclus jusqu'à présent n'impliquaient qu'une seule collectivité. Il porte sur la construction, pour la rentrée 2013, de deux collèges, à Meung-sur-Loire et Saint-Ay, et d'une salle polyvalente à Meung-sur-Loire, le tout pour un montant de plus de 45 millions d'euros, et leur exploitation pour une durée de 20 ans.

En 2006, le conseil général du Loiret avait été le premier à mettre en oeuvre un partenariat public privé pour la construction d'un collège en France. Cette décision controversée avait d'abord été annulée par le tribunal administratif avant d'être légitimée en 2010 par le Conseil d'Etat, qui avait précisé à cette occasion les conditions d'un recours à cette procédure en fonction de l'urgence de la construction de l'équipement.

Depuis cette date, le département du Loiret a construit un autre collège dans le cadre d'un PPP et envisage ce type de procédure pour la livraison de cinq autres établissements d'ici 2015.